

**Compte-rendu de la réunion du 13/10/2017 à 19h45  
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

**Étaient présents :**

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, NADINE CARON, VINCENT CARRE, NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, GERARD FOSSE, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY ET DOMINIQUE ZAZZERA.

**Étaient présents sans voix délibérative :**

MARIE-PIERRE RICHARD ET PASCAL SARAZIN.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

CHRISTIAN BIENVENU À JEAN-LUC NOVAK, JOSIANE CALDERONI À BERNADETTE BEAUVAIS, ANNIE CHASTAGNOL À NICOLLE CONAN, FRANCIS CHESNÉ À MICHELE GLOAGUEN, CHRISTINE DA SILVA À MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, VICTOR ETIENNE À ROBERT PICAUD, CATHERINE GARNIER À GILLES DUROUCHOUX, JEROME GARNIER À ARNAUD ROUSSEAU, ISABELLE KRAUSCH À FRANÇOIS COSSUT, PASCAL MEHEUT À FRANCINE THIERY, PHILIPPE MIMMAS À JEAN-LUC DECHAMP, DANIEL SEVILLANO À BRUNO GAUTIER ET CELINE VAN BEEK À SEBASTIEN LASCOURREGES.

**Absents :**

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, DANIEL NICOLAS, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, MARIE-CLAUDE ROBERT, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DEPERRIERS ET DENIS WALLE.

**Assistaient à la réunion :**

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Mme BULLOT, Conseillère départementale du Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

Il est procédé à l'appel. 22 délégués sont présents.

Dans l'attente de l'obtention du quorum, M. EELBODE propose de revenir sur la réunion d'information qu'il a organisée le 25 septembre afin d'évoquer les deux points suivants : l'impact de la fusion du Pays Fertois avec le Pays de Coulommiers sur le fonctionnement du Syndicat Mixte Marne-Ourcq, et la création d'un GIP réunissant quatre intercommunalités franciliennes.

Concernant le premier point, M. EELBODE informe les élus qu'une réflexion est en cours avec les élus du Pays Fertois. M. ROUSSEAU remarque qu'afin de concrétiser la zone des Effeneaux qui demeure un objectif commun aux deux territoires, les élus du Syndicat mixte envisagent que le Pays de l'Ourcq prenne le leadership du projet, dans un souci d'efficacité opérationnelle, et compte tenu des interrogations qui planent quant à l'avenir des syndicats mixtes. Il ajoute que le Syndicat mixte est entré dans une phase d'évaluation des coûts.

Concernant le second point, M. EELBODE rappelle que le Pays de l'Ourcq est entré avec trois autres intercommunalités d'Île-de-France (Roissy Pays de France, Pays de Meaux et Plaines et Monts de France), dans un processus de création d'un Groupement d'Intérêt Public d'ici la fin de l'année. Il ajoute que cette

démarche pourrait être la première étape vers une fusion à moyen terme.

M. EELBODE informe le Conseil qu'il a participé la veille à une réunion organisée par M. le Préfet de Région dans la perspective de la tenue d'une conférence territoriale sur le devenir de la Métropole du Grand Paris. Il remarque que compte tenu du périmètre annoncé du Grand Paris, les élus de certains territoires limitrophes tels que ceux du territoire de Roissy ou du plateau de Saclay, sont inquiets vis-à-vis de ce projet qui concentre toutes les richesses dans la métropole parisienne aux dépens de sa périphérie. Il ajoute que c'est dans le but de recréer un équilibre que le GIP a été envisagé.

Mme CONAN puis M. GAUTIER ayant rejoint l'Assemblée, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse M. CHESNE.

M. EELBODE propose d'élire M. ZAZZERA comme secrétaire de séance.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par P. COURTIER, M. EELBODE propose aux conseillers de formuler leurs remarques sur le compte-rendu. En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2017.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	05/07/17
<b>MARCHÉ</b> MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES SITES COMMUNAUTAIRES (3 ANS)	ELECTRIC 77	1 260,00 €	05/07/17
<b>MARCHÉ</b> REPLACEMENT DE LA CHARGE FILTRANTE DES FILTRES A SABLE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	PROTECH FILTRES	13 200,00 €	10/07/17
<b>COMMANDE</b> ETABLISSEMENT DE DOSSIERS TECHNIQUES DE DIAGNOSTIQUE POUR LE BATIMENT PYRAMIDE	ECO-LOGIS	1 500,00 €	11/07/17
<b>MARCHÉ SUBSEQUENT</b> LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – PROJECTION CINEMA PLEIN AIR DU 26 AOUT 2017	MDS AUDIO	1 194,20 €	18/07/17
<b>CONTRAT DE CESSION</b> SPECTACLE DU 28 JANVIER 2018	COMPAGNIE DU DETOUR	5 523,13 €	20/07/17
<b>CONTRAT DE CESSION</b> SPECTACLE DU 14 NOVEMBRE 2017	COMPAGNIE LE PUIITS QUI PARLE	3 258,00 €	20/07/17
<b>BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE</b> CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX HUMIDES – TRAVAUX ASSAINISSEMENT JAIGNES-TANCROU PHASE 1	SNAVEB	732,67	20/07/17
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	21/07/17
<b>COMMANDE</b> REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LES ENROBES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU	FMDC DIAGNOSTICS	2 020,00 €	21/07/17
<b>BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE</b> IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	LE REVEIL DE LA MARNE	3 389,00 €	21/07/17

<b>COMMANDE</b> LOCATION D'UN PODIUM AVEC AUVENT POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS 2017	PLEIN AIR EVENEMENT	1 521,34 €	24/07/17
<b>ACTE D'EXECUTION</b> ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 1) - DECLARATION DE SOUS-TRAITANT SYLVAIN ENVIRONNEMENT 2 POUR DES PRESTATIONS RELATIVES AUX ESPACES VERTS, PORTAIL ET CLOTURES	GROUPEMENT OTV /RTP URBATIS	50 000,00 € H.T. MAXIMUM	27/07/17
<b>AVENANT</b> CREATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF JAIGNES-TANCROU – LOT 1 : RESEAUX – AVENANT 1 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MODIFICATIFS	CISE TP	1 625,97 €	01/08/17
<b>BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE</b> DISTRIBUTION NON ADRESSEE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	GROUPEMENT LA POSTE/MEDIAPOST	3 796,54 €	02/08/17
<b>COMMANDE</b> FORMATION AU MANAGEMENT PUBLIC	GROUPE TERRITORIAL	12 000,00 €	02/08/17
<b>ACTE D'EXECUTION</b> ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 1-LOT1) - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT COLAS POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE TRANCHEE PREPARATION COUCHE DE ROULEMENT	CISE TP	113 775,00 € H.T. MAXIMUM	02/08/17
<b>COMMANDE</b> ACHAT DE LAMPES ET DE MATERIEL ELECTRIQUE	CGED	1 931,60 €	04/08/17
<b>COMMANDE</b> REPARATION DE LA TONDEUSE ETESIA	CORE MOTOCULTURE	1 042,88 €	23/08/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT DU FEU ARRIERE DU VEHICULE RENAULT MASTER IMMATRICULE 260 ETX 77 ET REPLACEMENT DE LA TRANSMISSION SUR LE VEHICULE RENAULT KANGOO IMMATRICULE 669 CZC 77	AS PASSION AUTO	1 621,32 €	06/09/17
<b>COMMANDE</b> REALISATION DE CAHIERS DE VIE ET ANALYSE DES RISQUES DE DEFAILLANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DU PAYS DE L'OURCQ	SAUR	15 907,50 €	08/09/17
<b>MARCHE SUBSEQUENT</b> LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 29 SEPTEMBRE 2017	MDS AUDIO	3 056,00 €	08/09/17
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHE</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	11/09/17
<b>COMMANDE</b> REPARATION DE VOILETS ROULANTS – SIEGE COMMUNAUTAIRE	BASLE	5 058,00 €	14/09/17
<b>ACTE D'EXECUTION</b> ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU (PHASE 1-LOT2) - DECLARATION DU SOUS-TRAITANT MTO POUR DES PRESTATIONS DE MONTAGE ET DE SERRURERIE	GROUPEMENT OTV /RTP URBATIS	21 000,00 € MAXIMUM	19/09/17
<b>MARCHE</b> MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE DES ACCES ET DES FERMETURES AUTOMATIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES (1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS) - LOT 2 : MAINTENANCE DES CENTRALES ANTI-INTRUSION ET GESTION DES ACCES	IDEX ENERGIES	14 400,00 €	27/09/17
<b>MARCHE</b> MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE DES ACCES ET DES FERMETURES AUTOMATIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES (1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS) - LOT 1 : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE AUTOMATIQUE	PORTIS DIVISION D'OTIS	7 760,00 €	27/09/17
<b>MARCHE</b> ENTRETIEN DES FACADES VITREES DU BATIMENT PYRAMIDE	ABSIDE	22 740,51 €	29/09/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT DE LA SOLUTION DE MESSAGERIE ET RETABLISSEMENT DU LIEN VPN ENTRE LE SIEGE ET LE BATIMENT PYRAMIDE – PLUS VALUE SUR LA COMMANDE MODIFICATIVE CD-PE/0710/2017 DU 20/06/17	REFLEX IT	1 549,00 €	10/10/17
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHE</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	2 203,20 €	11/10/17

44 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 30 juin 2017, pour un montant total de 15 709,86 € H.T..

M. EELBODE propose au Conseil d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Au chapitre Institution, *Statuts de la Communauté de communes : définition de l'intérêt communautaire*
- Au chapitre Finances et Développement économique, *Cession d'un terrain sur la zone de Grandchamp à la SCI CLEMAX, extension du réseau électrique*

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## **INSTITUTION**

### **Modification des statuts de la Communauté de communes : débat et vote relatif à l'adoption du projet**

M. EELBODE rappelle au Conseil que le 30 juin 2017, le Préfet a notifié à la Communauté de communes et à ses communes membres un arrêté préfectoral par lequel il mettait à jour les statuts de la Communauté de communes, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

Il invite P. COURTIER à présenter ce point.

P. COURTIER souligne que dans le cadre de ces nouveaux statuts, ont été transférées au Pays de l'Ourcq les 4 compétences du bloc de compétences obligatoires et les 9 compétences du bloc de compétences optionnelles, la Loi NOTRe en imposant 3/9 au 1er/01/2017 (et 3/7 au 1er/01/2020).

Elle fait état des travaux engagés pour apporter certains amendements à ce texte en vigueur, notamment sur le Bloc de compétences optionnelles et rend compte de la réunion de la Commission Statuts qui s'est tenue le 10 octobre dernier. Elle détaille alors les propositions faites au Conseil à partir d'un comparatif avec le texte nouvellement arrêté par le Préfet et souligne qu'un amendement important concerne le retrait de la compétence voirie que la Communauté de communes ne peut assumer financièrement.

M. EELBODE informe le Conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil sera notifiée aux vingt-deux communes membres, leurs conseils municipaux respectifs disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de modification des statuts.

M. LASCOURREGES demande ce qu'il advient d'une compétence subdéléguée à un syndicat lorsque ce syndicat disparaît, prenant pour exemple la compétence d'Aires d'accueil des gens du voyage subdéléguée au Syndicat Mixte Marne-Ourcq. M. EELBODE indique qu'en ce cas précis et en application du schéma départemental d'aires des gens du voyage, le Pays de l'Ourcq n'a pas l'obligation de réaliser une aire à son échelle. M. ROUSSEAU en convient et remarque qu'il conviendra de questionner Mme la Préfète par écrit sur ce sujet.

M. EELBODE ajoute que l'un des gros enjeux de la loi NOTRe est le passage de la compétence Eau et Assainissement en compétence obligatoire, ce qui occasionnera d'importants transferts au sein des plus jeunes intercommunalités qui n'avaient pas encore mutualisé cette compétence, mais qui fort heureusement n'impactera pas la Communauté de communes Pays de l'Ourcq, à qui les communes ont depuis longtemps délégué cette mission.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Statuts de la Communauté de communes : définition de l'intérêt communautaire**

M. EELBODE rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales, il appartient au Conseil de définir l'intérêt communautaire pour certaines compétences du bloc de compétences obligatoires et pour toutes les compétences du bloc de compétences optionnelles.

P. COURTIER présente alors les définitions proposées.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **Convention relative à la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement de gaz naturel ainsi que les services associés avec l'UGAP : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. GAUTIER informe le Conseil que conformément aux dispositions légales, les Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques ont été supprimés et que cette suppression a entraîné l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz naturel (le transport et la distribution restant en monopole, les règles et les barèmes publics des coûts d'acheminement s'imposent à tous les fournisseurs).

Il rappelle que sur les 6 sites d'activités de la Communauté de communes 5 ont besoin de gaz naturel : le Pôle de services, le Stade Micheline Ostermeyer, l'Hôtel d'Entreprises cellule n°4, le gymnase Roger Bricogne et la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

M. GAUTIER rappelle en outre qu'au cours d'une précédente séance, le 12 septembre 2014, le Conseil a autorisé le Président à signer une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement de gaz naturel qui arrive à échéance le 30 juin 2018. Il propose alors au Conseil de participer à la procédure d'achat groupé relancée par l'UGAP, pour assurer le renouvellement et la continuité de la fourniture de gaz.

C. KUNDOLFF remarque que le recours à l'UGAP a entraîné une économie substantielle, de près de 30 % par rapport aux précédentes conditions d'achat, avec deux bâtiments de plus.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la Convention relative à la mise à disposition d'un marché public de fourniture et d'acheminement de gaz naturel ainsi que les services associés avec l'UGAP.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Activités Piscine : modalités de remboursement**

M. GAUTIER propose au Conseil de valider des modalités de remboursement des droits d'entrée à la piscine pour le suivi des activités en cas d'incapacité physique avérée et attestée par un certificat de contre-indication de la pratique.

P. COURTIER souligne qu'il s'agit de répondre à des demandes très ponctuelles de la part d'usagers confrontés à une situation personnelle très difficile.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le remboursement des droits d'entrée à la piscine pour le suivi d'un cycle d'activités de la piscine, en cas d'incapacité physique avérée et attestée par un certificat de contre-indication de la pratique, conformément aux modalités suivantes : l'incapacité doit couvrir plus de la moitié des séances du cycle concerné et toute participation audit cycle sera décomptée au tarif d'une séance découverte.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Cession d'un terrain sur la zone de Grandchamp à la SCI CLEMAX, extension du réseau électrique**

M. GAUTIER rappelle que conformément à une décision du Conseil prise au cours d'une précédente séance, une promesse de vente a été signée avec la SCI CLEMAX le 21 avril 2017 pour la cession de la parcelle ZC 58 de 2550 m<sup>2</sup> au sein de la Zone d'activités de Grandchamp. Il rappelle alors que le schéma initial prévoyait le remboursement par l'acquéreur au Pays de l'Ourcq de l'extension du réseau électrique

dans la limite de 5.000 € HT. Il indique que ENEDIS ayant choisi d'une part, de coupler l'extension de réseau avec l'installation d'une émergence de réseau sur le futur branchement de la SCI permettant de desservir deux terrains supplémentaires et d'autre part, de facturer l'ensemble à la SCI CLEMAX pour un montant prévisionnel de 7.545 € TTC (prise en charge d'ENEDIS déduite), il est proposé au Conseil d'autoriser le remboursement à la SCI CLEMAX de 50 % du coût final de ce raccordement de la parcelle ZC 58.

Ayant souligné que l'extension de réseau et la pose de l'émergence de réseau réalisées constituent une économie importante pour le raccordement électrique futur des parcelles ZC 57 et 59, propriété du Pays de l'Ourcq, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer dans ce sens.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Création d'un poste d'Éducateur des APS - Directeur de la Piscine**

M. EELBODE propose au Conseil de créer un poste d'Éducateur des APS à temps complet afin de compléter l'équipe de la Piscine, actuellement en sous-effectif.

P. COURTIER et A. BOURGEOIS précisent l'opportunité de cette création de poste. Puis, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Motion relative à la fin des contrats aidés**

M. GAUTIER invite le Conseil à se prononcer sur une motion relative à la réduction drastique du nombre de contrats aidés. P. COURTIER remarque que le texte proposé prend en compte l'arrêté du Préfet de Région communiqué après l'envoi de l'ordre du jour :

*Le gouvernement a annoncé durant l'été sa volonté de réduire les financements de contrats aidés. Pour des motivations budgétaires, il s'apprête à passer à 320 000 contrats pour l'année 2017, là où l'Etat en a financé 459 000 en 2016, suivi d'une extinction progressive. Cette baisse drastique n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. Les employeurs ayant recours à ce type de contrats, comme les salariés en insertion dont les emplois sont menacés, se sont retrouvés devant le fait accompli à quelques jours de la rentrée.*

*Cette décision brutale est lourde de conséquences pour les salariés, pour les collectivités territoriales, et notamment les communes rurales, pour le mouvement associatif et pour les citoyens. Le gouvernement n'a prévu aucun dispositif pour suppléer celui-ci.*

*Nombre d'associations se retrouvent gravement menacées, alors qu'elles sont déjà fortement fragilisées par les économies budgétaires de leurs financements publics. Pour certaines elles envisagent un dépôt de bilan et le licenciement de leurs salariés, qu'ils soient en contrats aidés ou en CDI tant la disparition des contrats aidés met en péril leur activité.*

*Ces contrats sont utilisés dans des domaines aussi variés que les établissements pour personnes âgées, le sanitaire et social, le sport, la jeunesse, la culture autant d'associations qui contribuent à des missions de service public et au lien social au plus près des territoires.*

*Le Pays de l'Ourcq est également concerné avec trois agents exerçant des missions de service public indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.*

*Les conséquences de cette décision sont donc désastreuses : chômage pour les salariés, disparition du dispositif d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi et suppression des services pour les usagers.*

*CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de réduire le financement des contrats aidés, qui vient s'ajouter à la baisse de 13 milliards d'euros sur 5 ans des dépenses publiques,*

*CONSIDÉRANT les conséquences d'une telle décision pour la Communauté de communes dans la gestion de ses services,*

*CONSIDÉRANT les conséquences pour les salariés en contrat aidé et la réduction de ce dispositif d'insertion,*

*CONSIDÉRANT la fragilisation, voire la disparition, de services publics,*

Le Conseil,

*S'oppose à la réduction des financements en faveur des contrats aidés,*

*S'associe à la demande de moratoire déposée par les 6 associations représentatives des maires de France,*

*Demande solennellement au Gouvernement que toute intervention dans des dispositifs susceptibles d'impacter la gestion des Ressources Humaines des collectivités fasse préalablement l'objet d'une concertation en amont afin de maintenir la qualité du service public rendu et le maintien de la cohésion sociale essentielle,*

*Rappelle que la politique d'insertion par l'emploi doit être un engagement majeur et volontariste de l'Etat, une solidarité qui au travers de divers dispositifs aide à revenir vers le travail,*

*Encourage le Gouvernement à soutenir les collectivités territoriales et les associations qui s'engagent pour l'emploi durable et utile.*

*S'oppose à la réduction des financements en faveur des contrats aidés ;*

*S'associe à la demande de moratoire déposée par les 6 associations représentatives des maires de France ;*

*Demande solennellement au Gouvernement que toute intervention dans des dispositifs susceptibles d'impacter la gestion des Ressources Humaines des collectivités fasse préalablement l'objet d'une concertation en amont afin de maintenir la qualité du service public rendu et le maintien de la cohésion sociale essentielle ;*

*Rappelle que la politique d'insertion par l'emploi doit être un engagement majeur et volontariste de l'État, une solidarité qui au travers de divers dispositifs aide à revenir vers le travail ;*

*Encourage le Gouvernement à soutenir les collectivités territoriales et les associations qui s'engagent pour l'emploi durable et utile.*

M. LASCOURREGES rappelle qu'il y a deux types de contrats aidés, les contrats aidés dans le secteur privé dit « marchand » qui sont supprimés, et les CAE. Il indique que désormais les nouveaux contrats seront signés pour 6 mois, et les renouvellements, pour un an. Il ajoute que la prise en charge par l'État sera de 70 % et limitée à 26 heures hebdomadaires, le reste étant à la charge de l'employeur. Il ajoute que certains syndicats de métiers ont réussi à amender un peu le texte initial, d'où l'importance au niveau des collectivités de poursuivre ces actions de lobbying.

M. LASCOURREGES remarque que cette mesure impactera fortement les habitants de notre territoire, car nombre d'entre eux occupent des postes en CAE dans les collèges par exemple. Or désormais, seuls les bénéficiaires du RSA socle, donc n'ayant pas travaillé dans les six derniers mois, pourront accéder à un contrat aidé, ce qui complexifie le dispositif et pénalisera les titulaires actuels de ces emplois.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## **TRANSPORT – URBANISME**

### **Projet de revitalisation du Centre Bourg de Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention**

M. GAUTIER rappelle au Conseil que le 1er juin 2015, l'État, la commune de Lizy-sur-Ourcq et la Communauté de communes ont formalisé par convention leur partenariat sur le programme de revitalisation du centre-bourg. Il informe le Conseil que par courrier en date du 9 juin 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a dénoncé cette convention et qu'il est proposé de solder cette convention par voie d'avenant s'agissant des actions menées par la Communauté de communes, à savoir l'étude relative au commerce (conurbation Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne et Ocquerre) et l'étude relative aux transports et, de la mise à disposition des moyens correspondants.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT**

Mme GLOAGUEN fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

### **Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'A.C.P.O. 2015/2018 : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à la convention**

Mme GLOAGUEN rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 2 octobre 2015, le Conseil a autorisé le Président à signer une nouvelle convention avec l'A.C.P.O. définie sur les objectifs communs suivants :

- Assurer des conditions d'encadrement et de suivi satisfaisantes,
- Développer la formation en direction des entraîneurs et des jeunes compétiteurs,
- Organiser ou participer à l'organisation d'un nombre croissant de manifestations.

Elle ajoute que les actions soutenues dans le cadre du partenariat sont :

- les entraînements et formations,
- les compétitions et manifestations,
- l'accompagnement vers le haut niveau.

Mme GLOAGUEN indique que l'association a élu un nouveau Président, P. Chevalier, très dynamique et volontaire.

Sur avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Santé et Sport, Mme GLOAGUEN invite le Conseil à autoriser le Président à signer un avenant 2 à la convention, fixant le montant de la subvention pour l'année 2017/2018 à 50.000 €.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. EELBODE remarque qu'il est important d'avoir des associations dynamiques qui font vivre le stade. Il ajoute que, dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 à Paris, il souhaite prendre contact avec la Ligue d'athlétisme et valoriser la qualité et la proximité de cet équipement qui pourrait être utilisé pour des entraînements, par exemple.

Mme GLOAGUEN poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission qui a examiné les points suivants : la recherche de médecins pour le territoire, le bilan du Forum des Associations, la fréquentation des équipements sportifs communautaires en 2017-2018, le bilan des activités d'été du CIAS et des Semaines d'Initiation et de Découverte sportives.

## **CULTURE - TOURISME**

M. PARIGI fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission, qui a examiné le projet de Contrat Triennal de Développement Culturel entre le Département et le Pays de l'Ourcq. Il précise que la Communauté de communes sera la première intercommunalité de Seine-et-Marne à signer ce contrat.

Mme BULLOT indique que le Département souligne son intérêt pour l'action culturelle du Pays de l'Ourcq. À travers ce contrat il souhaite apporter son aide concrète d'ingénierie aux projets communautaires, via des moyens humains notamment. Elle ajoute que l'aide financière sera de 40 000 € annuels pendant trois ans, mais que la Communauté de communes restera autonome dans le développement de ses projets.

M. EELBODE salue cette reconnaissance et dit l'importance de conserver la spécificité de ce territoire en matière d'action culturelle de proximité.



M. PARIGI remercie les agents du Département qui suivent attentivement les projets culturels développés par le territoire.

**Convention de partenariat avec Act'Art pour la programmation du spectacle "Les femmes Savantes" à Mary-sur-Marne : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. PARIGI informe le Conseil que Act'Art et le Pays de l'Ourcq souhaitent s'associer pour diffuser le spectacle « Les Femmes savantes » de la Cie du Détour le 26 janvier 2018, Act'art s'engagerait à verser au Pays de l'Ourcq 1.500 € (1/3 du coût de cession), la moitié des frais de transport (estimé à 1.303 €), et participerait aux actions de médiation auprès du public scolaire. Il rend compte de l'avis favorable de la Commission sur ce projet de convention.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec Act'Art afin de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Convention avec le MuMo pour l'implantation du Musée Mobile : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. PARIGI informe le Conseil que le Musée Mobile (MuMo) sera présent sur le territoire (sur le parking du Stade Micheline Ostermeyer) du 16 au 21 octobre 2017. Il rend compte de l'avis favorable de la Commission sur le projet de convention formalisant le partenariat avec le MuMo et dans le cadre de laquelle, le Pays de l'Ourcq verserait 800 € au MuMo.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec le MuMo afin de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association École des Musiques Actuelles et Appliquées (2017-18 / 2019-20) : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. PARIGI rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 6 novembre 2014, le Conseil a validé la convention d'objectifs 2014-15 / 2016-17 entre le Pays de l'Ourcq et l'association EMAA sur les actions suivantes :

- Enseignement des musiques actuelles
- Diffusion
- Accompagnement.

M. PARIGI souligne alors l'opportunité de renouveler cette convention pour la période 2017-2020 sur le même programme d'actions et de fixer le montant de la subvention qui y sera allouée pour l'année 2017-2018 à 55.000 €.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme sur le programme d'actions et la subvention de 55.000 € pour 2017-2018, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Projets culturels 2018 : autorisation donnée au Président de solliciter des aides auprès de l'Etat, de la Région et du Département**

M. PARIGI propose au Conseil d'autoriser le Président à solliciter des aides auprès de l'État, la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne pour l'ensemble des projets culturels de la collectivité prévus sur 2018.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Convention de partenariat pour la diffusion du film "Un été au Pays de l'Ourcq" : autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'Office de Tourisme Communautaire**

M. PARIGI informe le Conseil que l'Office de Tourisme Communautaire a réalisé cet été un film de promotion touristique du territoire et ce, conformément à sa mission de communication et de valorisation de l'offre touristique.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention définissant le partenariat Office de Tourisme Communautaire et Pays de l'Ourcq sur ce projet, précisant notamment les conditions de diffusion de ce film.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. PARIGI fait état du départ de C. LALLEMENT en février prochain et rend hommage à l'action qu'il a menée dans le cadre de ses missions.

**AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

M. PICAUD présente le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission au cours de laquelle ont été exposés les rapports annuels des services Eaux potable et Assainissement ainsi que du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il poursuit en indiquant que la Commission a étudié l'avant-projet de réhabilitation de la station d'épuration de Congis-sur-Thérouanne.

M. PICAUD présente ensuite le plan d'actions proposé pour accompagner la suppression de la collecte en porte à porte des déchets verts.

M. PICAUD ajoute que compte tenu de la grande vétusté du parc local de bacs d'ordures ménagères, est à l'étude l'opportunité de doter l'ensemble des foyers d'un bac neuf et conforme aux normes en vigueur. Il précise que cette première dotation, pourrait être financée à hauteur de 80 % par la Communauté de communes et de 20 % par les Communes, via un fonds de concours.

M. CARRE demande ce qu'il adviendra des communes qui se sont déjà dotées en conteneurs pour les ordures ménagères.

M. PICAUD indique qu'il va être demandé aux Communes de recenser les besoins des foyers et qu'à partir de cet état des lieux, il conviendra d'étudier les différents scénarios possibles.

M. LASCOURREGES demande si le prestataire ECT Collecte pourrait être mis à contribution, dans la mesure où le travail des rippeurs sera facilité par la mise à disposition de bacs aux normes.

M. PICAUD indique qu'il s'agit avant tout de respecter la réglementation, car si l'actuelle situation perdure, les rippeurs pourraient légitimement ne plus ramasser certaines poubelles.

En réponse à Mme DUCHESNE, M. PICAUD confirme que ce sera la Communauté de communes qui sera responsable de l'entretien et du remplacement des bacs, même si les communes sont associées à l'investissement initial par un fonds de concours.

M. EELBODE remarque que la Communauté de communes anticipe aussi sur un besoin d'harmonisation avec les territoires voisins.

M. PICAUD ajoute que la fourniture de bacs pour les déchets ménagers est un argument complémentaire en faveur de l'usage des bacs bleus ou jaunes pour le tri exclusivement.

M. DUROUCHOUX demande si l'on peut dans cette réflexion-là étudier la question de la mécanisation de la collecte. M. PICAUD indique que c'est envisageable mais que le nouveau marché passé avec ECT pour 4

ans n'est pas basé sur ce type de collecte.

M. HOURDE remarque que c'est presque le même type de bac.

M. PICAUD indique qu'il faut voir si ces bacs sont adaptés à une collecte manuelle. Il ajoute qu'une information sera diffusée aux habitants avec le calendrier de collecte.

M. DUROUCHOUX propose de rappeler aux rippeurs de bien respecter ces équipements neufs car aujourd'hui ils les maltraitent.

M. PICAUD en convient et indique que si ces bacs sont cassés cela ne pourra pas être lié à leur mauvais état ou à un problème de qualité.

M. PICAUD poursuit le compte-rendu de la Commission et fait état de la demande de la société EUROVIA de ne démarrer les travaux de réseau d'assainissement sur la commune de Jaignes que début 2018.

M. HOURDE demande s'il est prévu d'organiser une réunion publique afin d'informer les habitants de Jaignes sur le calendrier des travaux et le coût estimatif de l'équipement individuel d'assainissement dans le cadre de ce programme de travaux. M. PICAUD indique que l'étude à la parcelle permettra, quand elle sera réalisée, de disposer d'un coût prévisionnel pour chaque habitation.

En termes de calendrier, M. HOURDE indique que le Contrat de voirie de la Commune ne peut plus être suspendu et que les travaux doivent bientôt démarrer dans le bourg. Il ajoute qu'il a sollicité la Communauté de communes pour la mise en place d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et qu'il n'a pas reçu de réponse. M. EELBODE répond que cette question va être étudiée.

### **Services publics d'eau potable et d'assainissement : approbation des rapports annuels 2016 du délégataire**

M. EELBODE rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, les délégataires produisent chaque année à l'autorité délégante "un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service". Il remarque que l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

M. EELBODE présente alors les rapports 2016 établis par SAUR FRANCE, fermier du Pays de l'Ourcq, pour :

- le service d'alimentation en eau potable
- et le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Puis il invite le Conseil à en prendre acte.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Services publics d'eau potable et d'assainissement : approbation du rapport annuel 2016 du Président sur le prix et la qualité des services**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. EELBODE présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2016. Pour chacun des deux services, ce rapport comprend en plus des éléments précisés par les fermiers, les indicateurs de performance du réseau, les informations sur le financement des investissements et les actions de coopération décentralisée, le cas échéant.

Il en fait une synthèse rapide puis invite le Conseil à les approuver.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Service public d'assainissement non-collectif : approbation du rapport annuel 2016 du Président sur le prix et la qualité du service**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. EELBODE présente au Conseil un rapport sur

la qualité et le prix du service public d'assainissement non-collectif 2016.

Il en fait une synthèse rapide puis invite le Conseil à l'approuver.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Service de collecte des déchets ménagers et assimilés : approbation du rapport annuel 2016 du Président sur le prix et la qualité du service**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. EELBODE présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés en 2016.

Il en fait une synthèse rapide puis invite le Conseil à l'approuver.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

P. COURTIER indique que ces différents rapports seront mis en ligne sur le site de la Communauté de communes et seront adressés aux Communes, pour mise à disposition du public.

Concernant l'aménagement numérique, M. LASCOURREGES indique que le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique a programmé le déploiement de la FTTH dans la période allant de 2019 à 2023. Les études débiteront donc en 2018.

M. EELBODE est très heureux de cette avancée qui permettra de réduire la fracture numérique sur notre territoire. Il remercie l'action du Département et de Mme BULLOT.

M. COSSUT demande s'il est possible de prévoir une aide pour les habitants des hameaux qui ne seront jamais raccordés à l'assainissement collectif, pour installer des assainissements individuels.

Mme THIERY remarque que cela serait nécessaire pour les hameaux de Vernelle et Marnoue.

M. EELBODE indique que les schémas directeurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement permettront de revoir le zonage et de traiter ces questions à l'échelle du territoire. Il dit qu'il existe des formules plus souples et moins chères que l'assainissement collectif pur, notamment les microstations, pour les communes restant à équiper.

Ayant informé le Conseil que la commune de May a voté une subvention aux habitants installant une microstation, Mme THIERY dit que la Communauté de communes devrait proposer également quelque chose.

M. EELBODE remarque que le Pays de l'Ourcq devra avoir une réflexion globale à partir de l'étude des schémas directeurs. Il rappelle que ceux-ci n'ont pas encore démarré et qu'ils vont durer au moins 18 mois.

M. EELBODE précise que l'assainissement individuel est à la charge du propriétaire de la maison. Il rappelle que dans certaines communes le centre-bourg n'est pas encore doté d'assainissement collectif et que c'est là que réside la priorité. Il rappelle que des millions d'euros sont investis chaque année.

M. HOURDE indique que le Président du SMITOM propose de venir répondre aux questions des élus lors d'une prochaine réunion de Conseil communautaire.

M. EELBODE indique qu'il souhaite le rencontrer en premier lieu personnellement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Il est annoncé au Conseil que le Téléthon Pays de l'Ourcq est programmé à Lizy-sur-Ourcq les 1er et 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h50.

Le secrétaire, M. ZAZZERA

